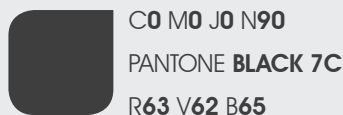


Charte simplifiée du logotype de l'Agence Aménagement, Urbanisme, Energie



Les règles d'application du logotype

- Le logotype étant placé dans un encadré blanc avec un contour, les règles d'application du logotype sur fonds clairs et sur fonds foncés sont identiques.
- Pour garantir une reconnaissance et une lisibilité optimales, la version du logotype quadri horizontale doit être utilisée en priorité.
- Lorsque les contraintes techniques imposent un nombre de couleurs restreint ou monochrome, privilégier la version niveau de gris.
- Lorsque des contraintes de format l'imposent, utiliser le logotype quadri vertical.
- Lorsque les contraintes techniques l'imposent, utiliser les versions en réserve du logotype en noir pour les fonds à dominante claire, et en blanc pour les fonds à dominante foncée.

De manière générale l'utilisation du logotype de chaque office et agence suit les mêmes recommandations que la charte graphique du logotype de la Collectivité Territoriale de Corse.

